

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française remplaçant certains membres du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

A.Gt 03-05-2001

M.B. 09-08-2001

Le Gouvernement de la Communauté française :

Vu le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'Audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 octobre 1997 désignant des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel;

Sur proposition du Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 3 mai 2001,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du Collège d'avis :

- M. Francis GENNAUX en remplacement de Mme Claire LOBET, démissionnaire;

- M. Christophe DEPRETER en remplacement de Paul LOUKA, démissionnaire;

- M. Pol HEYSE en remplacement de M. Jean-Charles DE KEYSER, démissionnaire;

- M. Jean-Marie BEAULOYE en remplacement de M. Pierre GORDINNE, démissionnaire;

- M. Nicolas BRAHY en remplacement de M. Marc MINON, démissionnaire;

- M. Théo HACHEZ en remplacement de M. Alain STROWEL, démissionnaire;

- Mme Catherine ROUSSEAU en remplacement de M. Christian BONTICKX, démissionnaire;

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Collège d'avis :

- M. Eric VAN KEERBERGHEN, démissionnaire, succède à lui-même (suppléant de Francis GENNAUX);

- M. Tanguy ROOSEN, démissionnaire, succède à lui-même (suppléant de M. Christophe DEPRETER);

- M. Francis GOFFIN (suppléant de M. Pol HEYSE);

- M. Daniel SOUDANT (suppléant de M. Jean-Marie BEAULOYE) en remplacement de M. Paul HENRIET, démissionnaire;

- M. Damien Van EYLL, démissionnaire, succède à lui-même (suppléant de M. Nicolas BRAHY);

- M. Benoît GREVISSE, démissionnaire, succède à lui-même (suppléant de M. Théo HACHEZ);

- M. Gunars BRIEDIS, démissionnaire, succède à lui-même (suppléant de Mme Catherine ROUSSEAU).

Article 3. - Sont désignés en qualité de membres du Collège de la publicité :

- M. Thierry KEYEN en remplacement de M. Alain FLAUSCH, démissionnaire;

- M. Jean-Luc CHARLIER en remplacement de M. Yves DE BRUYNE, démissionnaire;
- M. Jacques DENEUF en remplacement de M. Philip GREENFIELD, démissionnaire;
- M. Jean STEPHENS en remplacement de M. Michel NELIS, démissionnaire;

Article 4. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Collège de la publicité :

- M. Baudoin de MONTBLANC (suppléant de M. Thierry KEYEN) en remplacement de M. Francis GOFFIN, démissionnaire;
- M. Bob DE PAEPE (suppléant de M. Jean-Luc CHARLIER) en remplacement de M. Emmanuel DE VICQ DE CUMPTICH, démissionnaire;
- M. Philip GREENFIELD (suppléant de Jacques DENEUF);
- M. Patrice JOURNIAC (suppléant de M. Jean STEPHENS) en remplacement de M. Denis MASQUELIER, démissionnaire;

Article 5. - Les membres effectifs ou suppléants désignés par le présent arrêté achèvent le mandat du membre effectif ou suppléant qu'ils sont amenés à remplacer.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 7. - Le Ministre ayant l'audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 3 mai 2001.

Par le Gouvernement de la Communauté française,
Le Ministre de Arts, des Lettres et de l'audiovisuel,
R. MILLER